

Une journée de prison pour Leyla Zana

Autor(en): **Hervé, Florence / Zana, Leyla**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **84 (1996)**

Heft 10

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-281087>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

**Dutroux:
Effet révélateur**

Comme ces silhouettes qui, en photographie, apparaissent peu à peu sur le papier blanc, l'affaire Dutroux a révélé aux Belges, outre les dysfonctionnements de la justice, une partie d'eux-mêmes qu'ils ne connaissaient pas. Les exclus sont sortis de l'ombre, les silencieux ont pris la parole, les femmes ont pris le micro, les petits se sont levés et les grands se sont tus. Le monde à l'envers!

Première apparition déconcertante: les victimes. Longtemps suspecté de poujadisme auprès de socio-psycho-juristes éclairés, la cause des victimes de la criminalité a gagné en Belgique sa pleine légitimité. Il est vrai qu'avec des victimes d'une innocence aussi symbolique que celle des enfants, ce retournement était prévisible. Mais en plus, parmi les nombreuses lacunes reprochées au travail des enquêteurs, le peu de considération accordé aux familles des disparues apparaît aujourd'hui comme un élément déterminant. Les parents des victimes ont acquis sur ce seul grief, une autorité incontestable. Cette visibilité nouvelle des victimes a poussé sous les feux de l'actualité des visages qu'on n'y rencontrait guère. Des visages d'enfants, tout d'abord: ceux de deux fillettes, figés à jamais sur une photographie. Puis ceux d'hommes et de femmes, inconnus, que rien n'avait préparés à pareille célébrité. Avec l'affaire Dutroux, des papas et des mamans ont envahi les plateaux de télévision, en leur seule qualité de parents, au nom du seul prénom de leur enfant. La famille, tout soudain, a retrouvé une extraordinaire puissance d'émotion.

Lors de leurs premières apparitions publiques, rien n'a paru bouleverser une distribution traditionnelle des rôles au sein des couples. Ce sont les pères qui ont crié le plus fort leur colère. Les mères, présentes, restaient en retrait. Une seule voix féminine se faisait entendre: celle d'une mère séparée de son mari, habituée sans doute à se battre seule.

Puis, insidieusement, une à une, elles ont pris le relais. Comme si la douleur était plus lente chez elles à les armer de l'assurance nécessaire au combat. Comme si la peur des sanglots avait enterré les mots qui, doucement, ont refait surface. Elles ont pris la parole, et ne l'ont plus lâchée, jusqu'à la fameuse

«marche blanche» du 20 octobre, où elles se sont succédées au micro, sans crainte de montrer leur émotion à...300 000 personnes.

Cette marche fut une révélation pour des centaines de milliers de Belges. Tous les observateurs s'accordent à estimer que la majorité des participants «descendaient dans la rue» pour la première fois de leur vie, tous milieux, partis, âges et langues confondus. Même les puissants syndicats nationaux n'étaient jamais parvenus à pareil exploit. Mais la «révélation» la plus impressionnante de cette affaire s'appelle **Nabela Benaïssa**. Elle seule, en quelques semaines, a bousculé plus de préjugés que la Belgique n'en compte. Nabela est la sœur aînée de Loubna Benaïssa, disparue à Bruxelles en août 1992, à l'âge de neuf ans. Lorsque Marc Dutroux est arrêté en août 1996, Loubna sort brutalement de l'oubli. A-t-elle aussi été victime? Quelques indices le laissent penser. Les parents de Loubna, marocains, ne parlent pas français. Aussi est-ce leur fille Nabela, 18 ans à peine, qui se retrouve au premier rang des familles de disparus.

Premier choc: Nabela porte le voile. Elle suit le mouvement, récent en Belgique, de nombreuses jeunes musulmanes qui revendiquent visiblement leur foi. Sur les plateaux de TV, son voile immaculé fait tache, de même que l'absence de tout maquillage qui fait ressortir l'adolescence du visage.

Mais la vraie surprise arrive lorsque Nabela prend la parole. Sans offense pour les autres parents, elle a une élocution, un calme, un sens politique et une clarté d'esprit qui stupéfient littéralement la Belgique toute entière. Le jour où est annoncé le désaisissement du juge Connerotte, une fureur collective explose devant la Cour de Cassation. C'est elle, Nabela, qui prend le mégaphone, et qui trouve les mots justes pour calmer les esprits. Le soir, à la télévision, elle est la seule parmi les parents des victimes à vouloir comprendre pourquoi les juges ont préféré la rigueur du droit aux diktats de la foule.

Incroyable Nabela. Avec sa jeunesse et son foulard, elle incarne mieux que quiconque la vraie «révélation» de cet automne. Comme des milliers de Belges, elle a donné un nouveau sens à la notion de citoyenneté. Dans une Belgique qui n'a jamais tant douté d'elle-même, plus qu'une révélation, c'est presque une révolution.

**De Bruxelles,
Corinne Chaponnière**

Une journée de prison pour Leyla Zana

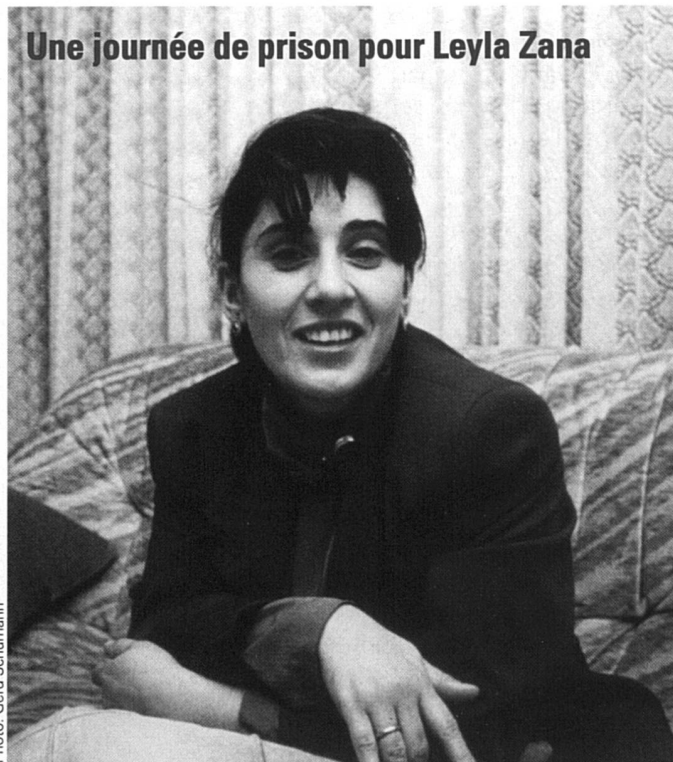


Photo: Gerd Schumann

Il y a deux ans, le 8 décembre 1994, Leyla Zana était condamnée à 15 ans de prison, à cause de son engagement pour la paix et la liberté dans la partie kurde de la Turquie. C'est pour cet engagement qu'elle avait été élue au parlement turc. Depuis son emprisonnement, elle a reçu de nombreux prix de la paix et son nom est évoqué pour le prix Nobel.

Quant aux femmes, elles lancent une action: 1000 femmes d'Allemagne et d'ailleurs appellent à la libération de Leyla Zana, et se déclarent prêtes à passer une journée en prison à sa place.

Parmi les premières 100 signataires, des personnalités de la vie culturelle et politique ainsi que du mouvement féministe telles qu'Angela Davis, les écrivaines Benoîte Groult, Laurence Deonna et Gisela Steineckert, la peintre Trezza von Brentano, la metteuse en scène Margarethe von Trotta, les actrices Vinie Burrows, Hanna Schygulla et Renan Demirkan, Gertrud Müller, vice-présidente du comité international de Ravensbrück.

Parmi les personnalités du mouvement féministe interna-

tional: les présidentes de la Fédération Démocratique Internationale des Femmes, de l'organisation des femmes social-démocrates suédoise, du mouvement des femmes néerlandais, de l'Union des femmes de la Russie, de l'Union démocratique des femmes d'Autriche, de l'Union des femmes luxembourgeoises et suédoises, ainsi que la secrétaire générale des Femmes pour la Paix et la Liberté.

Parmi les personnalités politiques: des députés européennes dont Antoinette Fouque, Cornelia Schmalz-Jacobsen, députée du Bundestag et chargée des questions des étrangers au gouvernement, des députées du Bundestag, du SPD, du FDP, des Verts et du PDS.

Début décembre, une dizaine de femmes vont remettre les premières 1000 signatures sous l'Appel «Une Journée pour Leyla Zana» au Président Demirel à Ankara. Le 10 décembre étant la Journée Internationale des Droits de l'Homme. Vu l'attitude figée de l'Etat turc jusqu'à ce jour, elles exprimeront leur volonté de raccourcir le temps de prison restant, **soit 4745 jours.**

**Florence Hervé,
Düsseldorf**